



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230525-DBC20230525_02-DE
Reçu le 14/06/2023
Publié le 14/06/2023

N° DBC 20230525-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 17 mai 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Jany BROUSSE, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Ludovic COMBE, Patrick SAUZEDDE, Rachel BOURNIER, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Christophe DOS SANTOS, Michel GONIN.

Membres du Bureau absents excusés :

Bernard VIGNAUD, Helene BOUDON, Didier ROMEUF (représenté par Christophe DOS SANTOS), Sylvain HERMAN, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Caroline GUELON, Serge THEALLIER, Didier CORNET.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**POLITIQUE TARIFAIRE DES ANIMATIONS ADULTES ET FAMILLES DE
L'ORANGERIE**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Préambule :

Le Conseil d'animation du Centre social intercommunal est une instance consultative qui se réunit 3 fois par an. Il rassemble les élu.es, les agent.es et les habitant.es, initialement délégués au Conseil d'administration de l'EPA (Etablissement Public Administratif) du Centre social. Son rôle est l'aide à la prise de décision quant au développement de projets générateurs de lien social. Lors du dernier conseil d'animation qui s'est déroulé le 20 mars 2023, il a été acté à l'unanimité des participant.es, la mise en œuvre d'une politique tarifaire pour les animations adultes et familles, selon la proposition présentée ce jour-là par les représentantes de la commission projet. La commission projet permet de rassembler des habitant.es, des agent.es et des expert.es (assistante sociale, juriste...) afin d'élaborer

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

23

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 23

AR Prefecture

063-200070712-20230525-DBC20230525_02-DE
Reçu le 14/06/2023
Publié le 14/06/2023

collectivement des propositions selon les thèmes choisis. Le thème de la politique tarifaire a fait l'objet de deux réunions, en janvier et mars 2023.

Présentation de la démarche de réflexion:

L'objectif de la politique tarifaire est de permettre l'accès de tous les habitant.es aux activités proposées par le CSI grâce à des tarifs progressifs, qui tiennent compte des moyens de chacun.e, afin de répondre aux questions de justice sociale et de dignité (besoin de participer, de donner quelque chose). Les discussions s'appuient sur des situations réelles, parfois vécues, et en lien avec la crise énergétique que nous vivons. Le CSI apparaît comme bouclier face au coût de la vie. Afin de prendre en compte la parole des personnes en situation de précarité, 18 habitant.es étaient présents ; parmi eux, 1 personne seule au RSA, 1 personne sans papier, 1 personne à la retraite avec une fille en situation de handicap, 1 personne avec le minimum vieillesse, 1 personne au chômage, 1 personne au SMIC avec une enfant étudiante, 1 personne sans emploi avec 5 enfants. Les agent.e.s présent.e.s : Le conseiller numérique (CN), la responsable initiatives habitants (RIH), la stagiaire accueil, l'agente d'accueil et la directrice. L'experte : Une assistante sociale du CIAS

Proposition du Conseil d'animation:

Afin d'harmoniser les supports Orangerie et accueils jeunes, le conseil d'animation propose de faire un système identique : participation forfaitaire + carte à points, basés sur la grille des quotients familiaux (QF) adoptée par la Communauté de communes. Les actions qui génèrent du débit de points sont les sorties et les activités pour lesquelles un intervenant extérieur est requis.

La participation forfaitaire :

Tout au long de l'année le Centre social propose des temps d'animations gratuits, assurés par les animateurs et animatrices de la collectivité. L'accueil et la participation sont seulement conditionnés à la présence d'un adulte pour les mineurs. Afin de fidéliser les habitants aux activités du lien et de la solidarité, et de promouvoir le lien enfant-parent, tout en contribuant aux achats de petits matériels (déco, couture, pâtisserie...), le Conseil d'animation propose une adhésion monétaire de 5€ par an. Une famille qui adhère déjà à un espace jeunesse ne payera qu'une seule adhésion. L'adhésion est valable pour toute la famille.

La carte à points :

Chaque sortie vaut un nombre de points égal pour tout le monde, mais la valeur du point est différente selon le coût de la carte, calculée en fonction des moyens de chaque habitant.e, c'est-à-dire en fonction du quotient familial. Ainsi il n'y a pas de transaction d'argent, et surtout pas de différence, de sentiment de gêne, de honte, lors de l'inscription à une sortie. Afin de favoriser les activités en famille et le lien enfant-parent, les points ne sont défalqués que pour les plus de 18 ans. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

AR Prefecture

063-200070712-20230525-DBC20230525_02-DE
 Reçu le 14/06/2023
 Publié le 14/06/2023

	Habitant.es de la CCTDM						Hors CCTDM		
	QF jusqu'à 400 €	QF de 401 à 650 €	QF de 651 à 900 €	QF de 901 à 1250 €	QF de 1251 à 1400 €	QF de 1401 à 2300 €	QF à partir de 2301 €	QF jusqu'à 1250 €	QF plus de 1250 €
	A2	B2	C2	D2	E2	F2	G2	H2	I2
Carte à points (10 points)	5€	6€	7€	8€	9€	20€	50€	20€	50€
Sortie et animation : gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans accompagnés d'un adulte									
Nombre de points par sortie ou animation <10€	1pt	1pt	1pt	1pt	1pt	1pt	1pt	1pt	1pt
De 11€ à 20€	2pts	2pts	2pts	2pts	2pts	2pts	2pts	2pts	2pts
De 21€ à 30€	3pts	3pts	3pts	3pts	3pts	3pts	3pts	3pts	3pts
De 31€ à 40€	4pts	4pts	4pts	4pts	4pts	4pts	4pts	4pts	4pts

La progressivité des tarifs fait apparaître un gros écart de tarifs entre la tranche E2 et F2. Mais la tranche E2 correspond à un écart de 150 points, alors que la tranche F2 correspond à un écart de 900 points. Le QF le plus élevé bénéficie également du soutien de la collectivité, car la volonté est de favoriser et d'encourager la mixité sociale, grâce à des tarifs attractifs. L'objectif principal n'est pas de vendre une prestation mais bien de se servir des animations comme support de la découverte et du partage. Ainsi, le coût pour les habitant.es les plus fragiles est de 5% du cout

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'une participation forfaitaire de 5€ par famille et par an (année civile) pour les activités gratuites ;
- **Autorise** la vente de cartes à points selon la grille tarifaire proposée ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 23	Membres présents : 23	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23	Pour : 23		Contre : 0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20230525-DBC20230525_02-DE
Reçu le 14/06/2023
Publié le 14/06/2023